



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports scolaires

Question écrite n° 35324

## Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la sécurité dans les transports scolaires. Certains conseils généraux, usant d'une absence de limitation juridique du nombre de sièges, s'apprêteraient à mettre en circulation des bus de transport scolaire à cinq places assises par rangée de sièges. Cette décision pourrait avoir pour conséquence d'entamer la sécurité de nos enfants, en particulier en limitant l'évacuation rapide en cas d'urgence. Il souhaiterait, dès lors, connaître la position du Gouvernement sur le fait de limiter le nombre de places disponibles par rangée dans les bus de transport scolaire afin de préserver la sécurité de nos enfants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35324

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2004, page 1747

**Question retirée le :** 4 mai 2004 (Fin de mandat)